



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 8 MARS 2024
N° 2024-22

Nombre de conseillers
Présents : 15
Absents : 3
Excusés avec pouvoir : 2
Votants : 14

Date de convocation :
21/03/2024
Objet : avenant n°2 au
contrat de forage
CARALP signé le
25/02/2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, Cindy Rochereau et Messieurs Alain Peillon, Emmanuel Petat, Eric Elie, Romain Grillot.

Excusés avec pouvoir : Cédric Butzer, Denis Renault.

Absent : Morgan Michalet.

Secrétaire de séance : Josiane Charmont

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée aux élus le contrat signé avec la société CARALP pour l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieudit « Les Fourches ».

Compte-tenu de l'état d'avancement des démarches de l'Exploitant à l'effet d'obtenir l'autorisation administrative prévue à l'article 5 du contrat, il apparaît nécessaire de prolonger le délai d'obtention de ladite autorisation au 30 juin 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n°2 au contrat de forage entre la commune et la société CARALP pour la prorogation du délai d'obtention de l'autorisation administrative d'exploitation de la carrière de matériaux alluvionnaires, au 30 juin 2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire
Lionel KLINGLER

